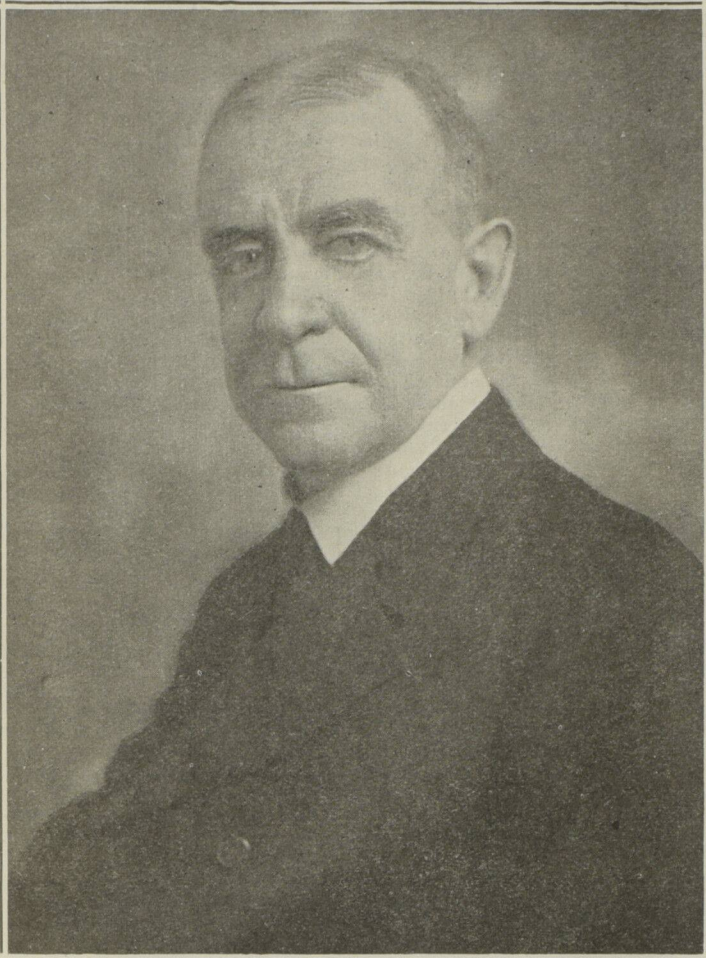




M. GEORGES M. MITCHELL, président de la Société Provencher d'Histoire Naturelle du Canada, (1927-28), Québec, un fidèle ami des oiseaux et un grand amateur de la solitude des forêts.

vant des oiseaux porteurs de bandes en aluminium de bien vouloir les rapporter à la Société.

Nous avons continué nos demandes au département de l'Intérieur, branche des Parcs Nationaux, dans le but d'obtenir l'établissement d'un système de protection efficace de nos oiseaux gibiers sur les îles de la rive sud du St-Laurent. Grâce aux demandes des ministres et des députés du district de Québec, que nous avions intéressés à notre cause, une somme additionnelle de \$3,100.00 fut ajoutée au subside dépensé annuellement sous l'empire de la loi de la Convention des oiseaux migrateurs, et il était entendu que l'important endroit de nidification de canards Eiders de l'île du Bic serait gardé le printemps dernier. A la suite de nos représentations répétées, depuis plusieurs années, les autorités fédérales ont décidé de donner à l'île du Bic un semblant de protection, mais à notre grand désappointement, un gardien temporaire fut nommé, avec un salaire ridicule. Dans des rapports antérieurs détaillés, nous avons fait connaître aux officiers du département de l'Intérieur, branche des Parcs Nationaux, les conditions de l'île du Bic. Par sa position spéciale, complètement isolée, située à six milles au large, elle est l'un des endroits les plus difficiles à protéger du St-Laurent : un gardien ne peut passer trois mois seul sur l'île, ce qu'il serait tenu de faire, sans un aide ; il serait à la merci des pilliers d'œufs et incapable de donner un service efficace. On demande que ces gardiens soient sur le même pied que ceux de la Côte Nord : pourvus d'une embarcation sûre, munis d'un équipement complet et que leurs dépenses de voyage soient payées. Ils pourraient aussi patrouiller les autres îles.

Nous considérons que la protection du gibier doit être en dehors du patronage politique, et tant que les autorités fédérales ne feront pas ce que nous demandons, dans l'intérêt public, les dépenses faites n'auront pas tous les résultats qu'on pourrait en attendre.

Le succès que nous avons remporté aux Razades, dans le repeuplement de cette colonie de canards Eiders, démontre que l'on peut obtenir les mêmes résultats à l'île du Bic et aux autres îles, si l'autorité compétente veut y exercer une protection efficace.

Il n'est pas hors de propos de rapporter ici, entre autres, le don princier de \$156,000.00 que vient de faire Madame Grace Rainey Rogers, 52 rue Vanderbilt, New-York, à la "National Association of Audubon Societies" et qui devra servir de dotation au "Paul J. Rainey Wild Life Sanctuary", dans la Louisiane, l'ancienne réserve de chasse de son frère, réserve qu'elle a donnée à l'association, il y a trois ans. Cette réserve d'à peu près 40 milles en superficie, constitue un splendide refuge pour nos oiseaux aquatiques et contribuera grandement à leur survivance. (L'exemple est à suivre en notre province.)

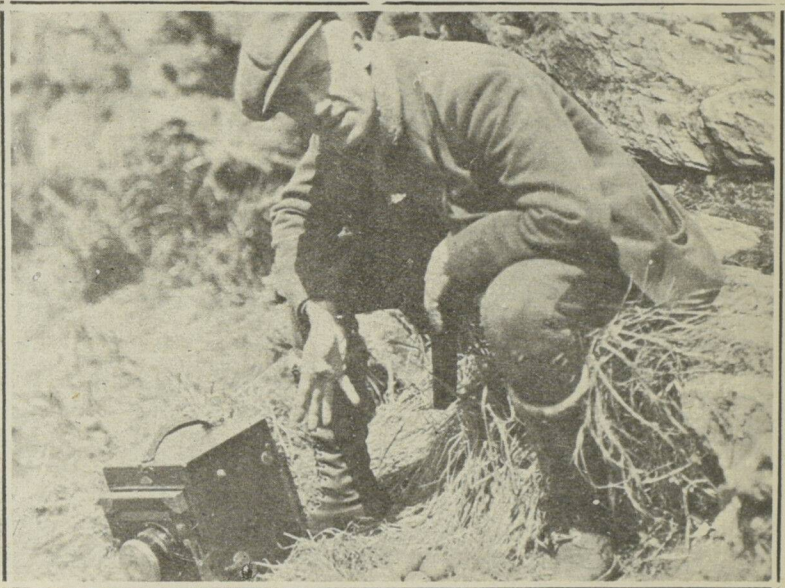
VENTE DU CHEVREUIL ET DE L'ORIGNAL.— Sur la recommandation de l'honorable M. J.-E. Perreault, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, le gouvernement provincial a pris, l'automne dernier, une décision importante : celle de la prohibition de la vente de la viande du chevreuil et de l'orignal, pour une période de trois ans à partir du premier février 1928. Il a aussi décrété la prohibition de la chasse au caribou, pour une période de cinq ans, à partir de la même date.

Dès 1925, notre "Commission d'étude", chargée de la recherche des causes de la diminution alarmante de nos troupeaux de chevreuils et d'orignaux, avait suggéré l'adoption, par l'assemblée générale, d'une résolution dans ce sens. Après des informations précises d'un grand nombre de sportsmen et une étude sérieuse de cette question, une autre résolution fut adoptée en 1927, basée sur les motifs suivants : la valeur économique que représentent pour la Province ces deux espèces de gibier : aucun troupeau de gibier, quelque nombreux qu'il soit, ne peut suffire à l'alimentation de la population ; la quantité de délits contre la loi de chasse provenant de la vente du chevreuil et de l'orignal dans toute l'étendue de la Province : seuls les profits réalisés par la vente du produit de leur chasse illégale encouragent les chasseurs de profession. Nous avons confiance au repeuplement de nos forêts, si les nouveaux règlements sont observés.

BIOLOGIE MARITIME ET FLUVIALE.— Cette question est difficile à traiter dans un rapport dont le cadre est nécessairement rétréci et dont l'appréciation dépend de l'étendue des connaissances ichthyologiques du lecteur. Notre Société a pour but de "coopérer avec les autorités fédérales et provinciales pour la protection et l'accroissement des animaux indigènes : mammifères, oiseaux, poissons".

On dit souvent que nos richesses naturelles sont inépuisables. Cependant, qui eut pensé, il y a cent ans et même soixante ans, que nous serions obligés d'importer certains bois, le pin de Colombie entre autres, pour les besoins de nos constructions. Alarmées par la diminution énorme dans la quantité de poissons comestibles capturés, les autorités fédérales ont nommé, le printemps dernier, une commission d'enquête pour en rechercher les causes, dans les provinces maritimes.

Comme société de protection, nous devons signaler ici certaines causes de diminution dans notre Province, afin que l'on puisse y remédier avant qu'il ne soit trop tard. La capture irréfléchie de quantités énormes de poissons, avant et pendant le temps du



PAYASAGE ET SCENE DU TERROIR.— Un hôte d'honneur de la Société Provencher à la réserve des Razades, le 27 mai 1927 : M. Napier Smith président de la Société de protection des Oiseaux de la province de Québec.